

Front de lac de Mesnil-Saint-Père

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Requalification du site touristique du front de lac à Mesnil-Saint-Père

Résumé non-technique



Agence nord-est :
42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33

Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr
Web : www.allianceverte.com

Siège social :
5 ter rue de Verdun
80710 QUEVAUVILLERS
Tél : 03 22 90 33 90
Fax : 03 22 90 33 99
Courriel : eqs@wanadoo.fr
Web : www.allianceverte.com

Étude réalisée par :



Agence nord-est :
42 bis rue de la Paix - Bâtiment 9 - 2^{ème} étage
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr
Web : www.allianceverte.com

Dossier n° : 2010301 / CDY

Édité en octobre 2021

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

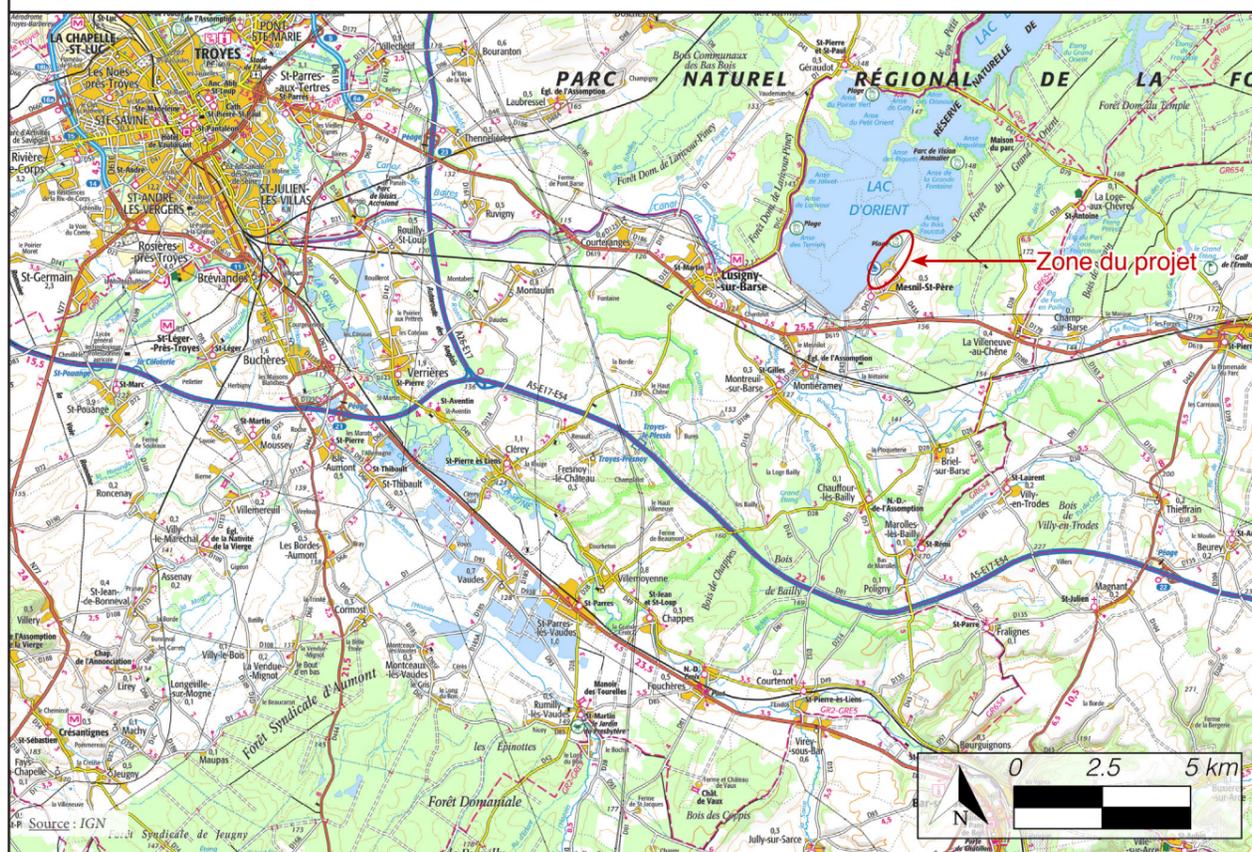
Le département de l'Aube souhaite requalifier la zone touristique et en particulier les voiries et aménagements paysagers du front du lac d'Orient sur la commune de Mesnil-Saint-Père. Les objectifs de cette requalification sont la modernisation des équipements datant des années 1970, qui ont donc vieilli et ne sont plus adaptés au contexte actuel, qui est de répondre à l'augmentation de la fréquentation du site notamment en terme de capacité de stationnement. Et enfin, sécuriser la circulation sur le site en reculant la voie de desserte par rapport à la rive du lac, ce qui permet également d'améliorer la perception paysagère du site et va dans le sens de la Loi littoral.

Pour la commune de Mesnil-Saint-Père, il y a un intérêt majeur économique et social du fait d'une fréquentation de plus en plus importante du site en période estivale. Les équipements existants sont vieillissants et ne répondent plus forcément à la demande croissante.

Il s'agit d'un lieu de tourisme vert, ouvert toute l'année mais, avec un pic de fréquentation en été (juin à août) et destiné à l'accueil d'un public sensible aux loisirs de pleine nature, de baignade et à la recherche d'un environnement calme.

Le projet est situé en bordure du lac d'Orient (lac-réservoir), au sein du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Ce dernier couvre un vaste territoire reconnu et apprécié pour ses immenses lacs-réservoirs, ses forêts profondes ainsi que sa faune et sa flore diversifiée.

Localisation géographique

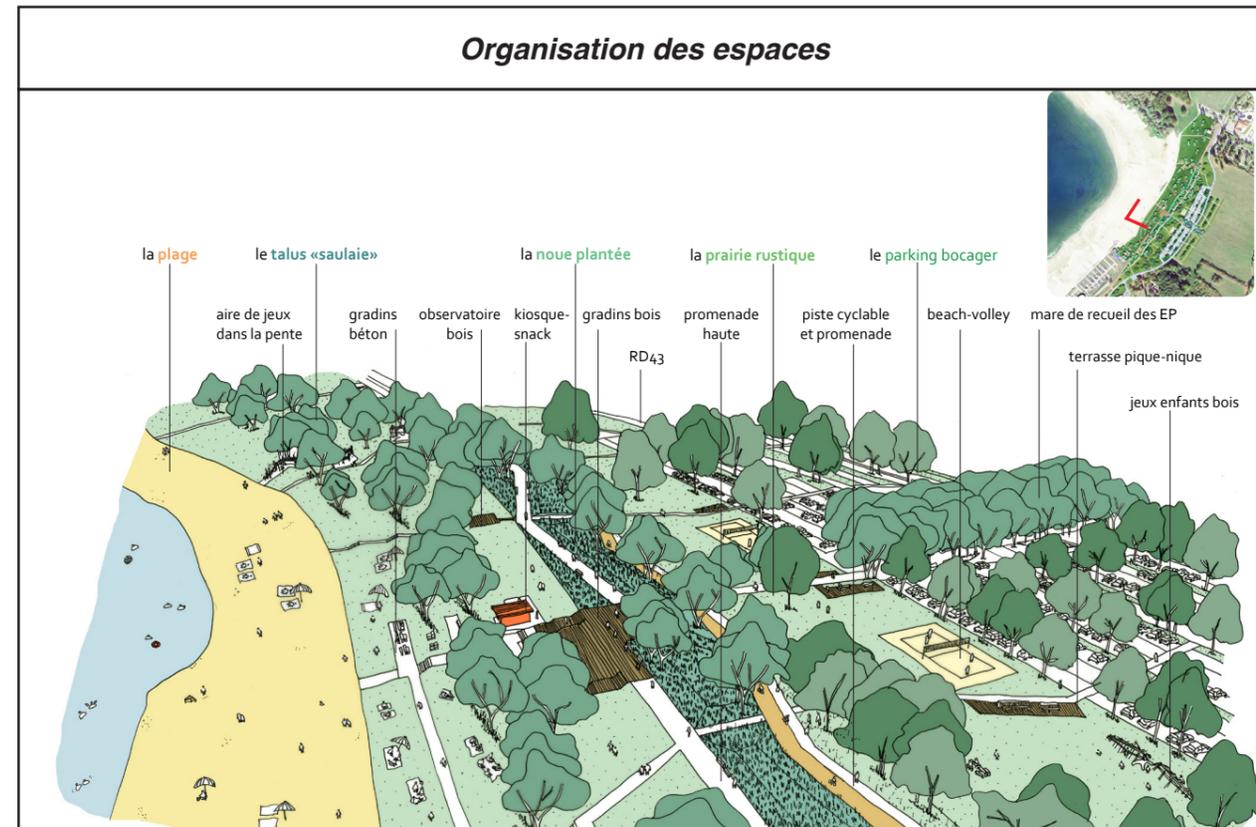


Plan global d'aménagement du front de lac



L'ensemble du projet couvre une surface totale de 17,6 hectares directement en bordure du lac de la Forêt d'Orient à Mesnil-Saint-Père.

Il s'agit donc d'une requalification d'un aménagement déjà existant, ou en partie existant (le parking face au port fait simplement l'objet d'un réaménagement). Ce projet permet donc tout d'abord de reculer la voirie vis-à-vis du front de lac, mais également d'augmenter l'offre de stationnement sur le site. En effet, avec le projet, le site passe d'une capacité de stationnement de 650 à 1 200 places. Précisons que 600 places seront réalisées sur des surfaces enherbées (avec un mélange terre-pierre, ou en gazon renforcé).



Le projet se découpe donc en plusieurs séquences :

- L'entrée du site qui comprend :
 - La place de la maison des lacs et la route départementale,
 - Le parking du port,
 - Le parking d'entrée de site,
 - Le front de lac (cœur de l'aménagement) qui comprend :
 - Le talus,
 - Le « quai animé »,
 - L'« espace préservé », une prairie,
 - Le parking végétalisé.

L'ensemble des eaux pluviales seront gérées sur le site.

Pour la partie concernant le front de lac, une noue plantée et intégrée au « quai animé » permettra de recueillir l'ensemble des eaux du front de lac (hormis les eaux tombant sur le talus qui seront dirigées vers le lac), celle-ci sera connectée aux mares du parking végétalisé et en cas de nécessité une surverse de ses mares est possible vers le fond de la grande prairie.

Le territoire présente des enjeux écologiques forts qui ont conduit à soumettre le projet à évaluation environnementale.

L'ensemble des enjeux du territoire est récapitulé dans le tableau situé en page suivante ainsi que les impacts potentiels du projet et les mesures qui limitent ces impacts.

Parmi les caractéristiques de l'environnement observées dans l'état initial du site, la plus forte est liée à la sensibilité du milieu naturel et au contexte de zone humide.

La préservation de la fonctionnalité de la zone humide a nécessité la prise en compte de nombreuses dispositions, correspondant à des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Il s'agit des mesures suivantes :

- Parmi les mesures d'évitement d'impacts prises dès la conception des aménagements, la réduction de la taille des parkings qui à l'origine empiétaient sur des zones humides présentant des enjeux de reproduction d'amphibiens (milieux difficilement compensables),
- Les mesures limitant les impacts se traduisent également par un calendrier de travaux relativement précis qui prend en compte les périodes de sensibilité de chacune des espèces (migrations des amphibiens, nidification des oiseaux, chasse ou repos des chiroptères, etc.). Complété par une délimitation stricte de l'emprise des chantiers, le respect de ce calendrier permet d'éviter toute atteinte à la fonctionnalité de la zone humide, comme tout impact sur la flore et la faune présente et en préserve les espèces protégées.
- La création de 0,700ha de nouvelle zone humide au Parc Logistique de l'Aube à Buchères permettant de compenser la perte effective de 0,444ha de zone humide au niveau du projet. Perte liée à la réalisation des nouveaux parkings et de nouveaux de déplacement.

Par toutes ces dispositions, les effets résultant des travaux et les impacts liés à l'usage du site seront limités et des habitats d'intérêts écologiques seront recréés.

La fonctionnalité écologique de la zone humide (sur sa partie la plus sensible : reproduction d'amphibiens) sera donc maintenue, avec une pérennisation des habitats.

Récapitulatif de la prise en compte des enjeux liés au contexte du projet

	CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE
CLIMAT	Le climat tempéré correspond à un cumul moyen annuel des précipitations de 742,5 mm et une température moyenne de 11,3°C à la station de Mathaux-Étape (10).	La répartition régulière des précipitations facilite la gestion des eaux pluviales et leur infiltration in-situ.
GÉOLOGIE PÉDOLOGIE	Le sol de la zone du projet est caractérisé par des formations argileuses.	La perméabilité du sol est plutôt faible et peut-être un facteur limitant à l'infiltration des eaux comme aux circulations d'engins de chantier.
HYDROGÉOLOGIE	Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection de captage. Une nappe d'engorgement superficielle est sub-affleurante au sud-est du site (Prairie « Les Granges »). Le site est localisé en zone humide. Le site n'est pas localisé au niveau d'une zone inondable.	La nappe des Sables Verts n'est pas affleurante au niveau du projet, recouverte par un niveau argileux. Présence de zone humide sur l'ensemble du site qui devront être compenser.
TOPOGRAPHIE HYDRAULIQUE	La zone du projet est relativement plane. Les eaux seront gérées par des techniques alternatives (noues, mares écologiques) et elles y seront acheminées par gravité.	La zone du projet étant relativement plane, peu de contraintes en terme d'écoulement des eaux pluviales sont à prévoir.
HYDROGRAPHIE	L'aire d'étude est concernée par le lac de la forêt d'Orient et un certain nombre d'étangs et de mares.	Des dispositions en phase travaux seront à prévoir pour éviter les éventuelles pollutions en direction du lac.
SDAGE ET SAGE	Le projet est concerné par le SDAGE Seine Normandie. Absence de SAGE.	Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie.
MILIEU NATUREL	Le site du projet est situé au cœur de la ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient » et de la ZSC « Forêt d'Orient ». Il est également localisé au cœur du site RAMSAR des étangs de la Champagne humide et à proximité immédiate de ZNIEFF de type 1 et 2. Le site est entièrement localisé au niveau d'une zone humide identifiée par diagnostic. Les enjeux écologiques forts apparaissent sur deux unités écologiques : les prairies mésophiles de fauche, ainsi que les prairies humides de fauche et les autres formations temporairement inondées.	La faune et la flore spécifiques et caractéristiques de milieux humides seront à préserver et potentiellement à compenser ainsi que les milieux eux-mêmes. Les zones de boisements et leurs lisières sont à préserver en tant qu'habitat d'intérêt communautaire et site de reproduction pour un riche éventail d'espèces (rapaces, amphibiens, reptiles, mammifères, etc.) La fonctionnalité écologique devra être conservée et une attention particulière devra être portée aux espèces protégées.
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Le site est localisé au niveau de la Champagne humide et de la Champagne des étangs. Il se situe au cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, et au cœur d'un patrimoine lacustre présentant un fort potentiel touristique.	L'insertion paysagère du projet doit être compatible avec la charte du PNRFO, ainsi que l'Atlas des Paysages de l'Aube.
URBANISME	La commune est actuellement soumise au RNU, un PLU est en cours d'élaboration et en phase d'approbation. Le territoire est couvert par le SCoT des territoires de l'Aube.	Actuellement le projet est tout à fait réalisable dans le cadre du RNU. De-même dans le cadre du PLU en cours d'approbation le projet est également réalisable. Le SCoT identifie le site du projet comme projet de développement touristique structurant.
ACTIVITÉS	Activités agricoles et sylvicoles à proximité. Activité de plaisance (baignade, ballade en bateau, restaurant, camping, etc.)	Renforcement de l'équilibre entre ces différentes activités, les prairies sont actuellement utilisée par un agriculteur pour faire du foin.

Situé en site Natura 2000, le projet ne montre pas d'atteintes significatives à la fonctionnalité du réseau Natura 2000. Aucune destruction d'habitat d'intérêt communautaire ne sera engendrée par le projet. De même, aucun autre habitat favorable aux espèces des sites Natura 2000 ne sera impacté.

Parmi les autres enjeux, dans une moindre mesure, la gestion de l'hydraulique nécessite certains points de vigilance lors de la réalisation du chantier notamment. Les travaux qui pourraient interférer avec de potentielles remontées de nappe, n'interviendront pas en périodes de hautes eaux.

D'un point de vue touristique, le projet répond aux attentes du territoire cherchant à améliorer ses conditions d'accueil ainsi qu'à la valorisation du patrimoine naturel.

De plus, ponctuellement, le projet permettra aux entreprises locales de travailler (construction, entretien, maintenance du site, etc.).

Il s'inscrit dans les objectifs de la charte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, notamment avec l'article 3 qui aspire à « *habiter, vivre et accueillir durablement sur le territoire* » et répond aux critères d'intégration des projets touristiques (article 71) de cette même charte.

En tant que structure d'accueil de plein air, le projet permet en effet un meilleur maillage du territoire en matière d'accueil touristique. Il vise un public à la recherche de loisirs au contact du milieu naturel et vient renforcer l'offre déjà existante.

Le réseau routier permet un accès facile au site et ne sera pas saturé par la fréquentation saisonnière occasionnée.

Situé dans un contexte de fort niveau d'enjeux écologiques, le projet a donc pris en compte les contraintes relatives à la biodiversité et contribue à la préservation des milieux naturels. Il ne modifiera pas les équilibres du territoire qu'il s'agisse des fonctions économiques, logistiques ou écologiques.

En conclusion la sensibilité environnementale du secteur a amené une prise en compte particulière des enjeux relatifs au contexte de zone humide et au réseau Natura 2000.

Aucune destruction d'habitat d'intérêt communautaire ne sera engendrée par le projet. De même, aucun autre habitat favorable aux espèces des sites Natura 2000 ne sera impacté.

Les mesures prises se traduisent notamment par un calendrier de travaux relativement précis qui évitera toute atteinte à la fonctionnalité écologique du site. De plus, la création de zones humide au Parc Logistique de l'Aube de Buchères compense la perte effective de zone humide au niveau du projet.

Les eaux pluviales engendrées par les surfaces imperméabilisées seront gérées via des noues paysagères et des bassins paysagers. Ces derniers feront notamment l'objet d'aménagements de manière à créer des habitats favorables aux espèces floristiques et faunistiques typiques des zones humides.

Enfin, les mesures de sensibilisation des usagers via la distribution de brochures, la mise en place de panneau explicatif permettront de réduire le risque d'impacts sur la faune et la flore.

Ces mesures ainsi que les aménagements proposés dans le cadre de ce projet permettront donc de limiter les effets des travaux et de l'usage du site, mais également de créer des habitats d'intérêt écologique.

Récapitulatif de l'évaluation des impacts relatifs au milieu naturel

	IMPACTS POTENTIELS	MESURES ERC			IMPACTS RÉSIDUELS
		MESURES D'ÉVITEMENT AMONT	TRAVAUX	EXPLOITATION DU SITE	
FLORE HABITATS	Destruction d'espèces et d'habitats	Évitement des zones boisées, Évitement des zones humides de reproduction d'amphibiens (fond de la grande prairie), Renoncement au projet de création de voirie de desserte en fond de prairie.	Délimitation stricte de l'emprise du chantier pour éviter le débordement d'engins en direction des autres milieux (prairies humides notamment), Organisation de l'accès des engins de chantier sur les secteurs de moindre enjeu, Stockage des hydrocarbures et autres polluants potentiels sur rétention, présence de kit anti-pollution, Plantation d'arbres, arbustes, et haies en accord avec la charte du PNRFO sur un linéaire de 1 100 m.	Fauche tardive permettant la mise à graine (après le 15 juillet), Absence d'utilisation de phytosanitaires, Aucun rejet vers le réseau hydrographique.	Non significatif
AVIFAUNE	Dérangement Abandon de couvées Perte d'habitats	Réduction de la taille du parking en dur, Réduction de la taille du parking estival,	Évitement de la période de nidification notamment pour le début des travaux (sauf avis contraire d'un écologue), Stockage des hydrocarbures et autres polluants potentiels sur rétention, présence de kit anti-pollution, Conservation des zones boisées, et plantation d'arbres, arbustes, et haies en accord avec la charte du PNRFO sur un linéaire de 1 100 m.	Absence de fréquentation du parking estival aux premiers cycles de nidification (entre mars et juin), Préservation de l'entomofaune et de la qualité des eaux Enherbement du site, Fauche tardive permettant la mise à graine (après le 15 juillet).	Non significatif
CHIROPTÈRES	Dérangement Perte d'habitats Perte de couloirs de vol Perte de terrain de chasse	Évitement des zones boisées, Renoncement au projet de création de voirie de desserte en fond de prairie.	Délimitation stricte de l'emprise du chantier pour éviter le débordement d'engins en direction des autres milieux (prairies humides notamment), Absence d'interventions nocturnes, Plantation d'arbres, arbustes, et haie en accord avec la charte du PNRFO sur un linéaire de 1 100 m, Mise en place de dix nichoirs à chiroptères.	Prospection pour repérer les gîtes potentiels préalable à tout abattage rendu nécessaire pour la sécurité des usagers, Adaptation des éclairages nocturnes, Absence de phytosanitaires : préservation de l'entomofaune utile aux chiroptères, Utilisation des nichoirs à chiroptères.	Non significatif
AMPHIBIENS	Dérangement Perte d'habitats Perte de connectivité entre les habitats	Évitement des zones humides de reproduction d'amphibiens (fond de la grande prairie), Réduction de la taille du parking estival, Maintien des zones en eaux favorables aux amphibiens,	Délimitation stricte de l'emprise du chantier pour éviter le débordement d'engins en direction des autres milieux (prairies humides notamment), Stockage des hydrocarbures et autres polluants potentiels sur rétention, présence de kit anti-pollution,	Absence d'utilisation de phytosanitaires.	Négligeable
REPTILES	Dérangement Destruction	Réduction de la taille du parking estival, Renoncement au projet de création de voirie de desserte en fond de prairie.	Délimitation stricte de l'emprise du chantier pour éviter le débordement d'engins en direction des autres milieux (prairies humides notamment), Stockage des hydrocarbures et autres polluants potentiels sur rétention, présence de kit anti-pollution,	Absence d'utilisation de phytosanitaires.	Négligeable
ENTOMOFAUNE	Dérangement Perte d'habitat	Évitement des zones boisées.	Préservation des principaux habitats favorables et notamment des lisières boisées, Réduction du nombre de place de parking, Installation de deux hôtel à insectes sur le site.	Absence d'utilisation de phytosanitaires, Fauche tardive permettant la mise à graine (après le 15 juillet).	Non significatif
MAMMALOFAUNE	Aucun impact	Aucune mesure	Aucune mesure	Aucune mesure	Négligeable